



**LA MIGRATION DE TRANSIT  
EN TUNISIE :  
ÉTAT DES LIEUX ET IMPACTS ET  
AVANCEMENT DE LA RECHERCHE  
SUR LA QUESTION**

*Abderazak Bel Hadj Zekri*

**CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2009/16**

*Module Socio-Politique*

**Projet de coopération sur les questions liées  
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration  
et à la circulation des personnes**



**CARIM**  
**Consortium euro-méditerranéen pour**  
**la recherche appliquée sur les migrations internationales**

**Notes d'analyse et de synthèse – module socio-politique**  
**CARIM-AS 2009/16**

Abderazak Bel Hadj Zekri  
Office des Tunisiens à l'Étranger, Tunisie

**La migration de transit en Tunisie :**  
**état des lieux et impacts et avancement de la recherche sur la question**

© 2009, Institut universitaire européen  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : [forinfo@eui.eu](mailto:forinfo@eui.eu)

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):  
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.carim.org/Publications/>  
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

## CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par «la région» dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes;
- Recherches et publications;
- Réunions entre académiques;
- Réunions entre expert et décideurs politiques;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région: économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet: [www.carim.org](http://www.carim.org)

*Pour plus d'information*

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies  
European University Institute (EUI)  
Convento  
Via delle Fontanelle 19  
50014 San Domenico di Fiesole  
Italy  
Tel: +39 055 46 85 878  
Fax: +39 055 46 85 755  
Email: [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

**Robert Schuman Centre for Advanced Studies**  
<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## **Résumé**

La présente note analytique met en exergue le phénomène de la migration de transit en Tunisie. Tout en relevant de prime abord que les données fiables sur la question restent peu disponibles, la note trace les contours du phénomène sur l'importance duquel tous les acteurs sociaux s'accordent en se basant sur des sources diverses disponibles. Dans une première partie, elle dresse un état des lieux qui comportera des indications sur la question ; puis elle examine l'impact de la migration de transit au niveau de la société, tout en essayant de dégager l'attitude des acteurs politiques et économiques et de la société civile. Enfin, elle présente l'état des recherches entreprises sur une question qui reste encore peu explorée par des recherches académiques, en comparaison avec le Maroc et l'Algérie. La conclusion démontre que les réponses aux impacts de la migration de transit et aux défis qu'elle pose pour la zone méditerranéenne ne peuvent être que globales et prises au niveau régional.

## **Abstract**

The analytical note highlights the phenomenon of transit migration in Tunisia. After showing that reliable data on the question remain scarce, it depicts the most important aspects and patterns of the phenomenon which has drawn increasing attention on the part of social actors and whose importance has become incontestable. Then it examines the impact of transit migration on the social level whilst dwelling on the attitudes of political and economical actors as well as those of the civil society. The note also tackles the research progress undertaken on the subject which remains relatively under explored in comparison to the Algerian and Moroccan cases. The conclusion shows that solutions and responses to the various effects of transit migration and to the challenges it poses in the Mediterranean zone should be global and endorsed on a regional level.

## Introduction

Depuis le début des années 1990, les flux migratoires provenant des pays d'Afrique et notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest et sub-saharienne vers le Maghreb ont connu une ampleur remarquable. Ces flux sont dirigés en réalité vers les pays européens et en particulier l'Espagne et l'Italie et les autres pays d'accueil traditionnels de la migration nord africaine et africaine.<sup>1</sup> Toutefois et face aux préoccupations sécuritaires de l'Union Européenne et sa volonté d'externaliser une partie de sa politique migratoire vers les pays du sud et en l'occurrence les cinq pays du Maghreb.<sup>2</sup> Le projet migratoire de plusieurs milliers de candidats se trouve retardé à cause des mesures drastiques de contrôle que l'ensemble de ces pays de transit avaient pris depuis les années 2000.

Les candidats à la migration optent vers l'allongement de leur séjour dans les pays du Maghreb et s'installent souvent temporairement dans des carrefours migratoires pour travailler et épargner suffisamment d'argent pour la prochaine étape migratoire confirmant le changement du statut de cette région maghrébine - y compris la Tunisie - dans la dynamique migratoire, qui passe sans aucune préparation préalable d'une zone d'émigration vers des pays d'immigration et d'espaces de transit et de passage.

Cette « transition migratoire » observée en Afrique du Nord a entraîné des modifications dans les formes, les parcours et les moyens utilisés par les migrants. Si par le passé, la migration se distinguait par sa forme légale et par les routes "balisées" empruntées (voyages par le biais de moyens de communication classiques), elle tend aujourd'hui à introduire un bouleversement dans les schémas où la voie légale a disparu donnant lieu à des configurations nouvelles où l'informel et le formel s'entremêlent. Aujourd'hui, il y a une multiplicité de figures et de parcours migratoires avec recours aux filières de passage et entrées irrégulières et des routes migratoires empruntant des itinéraires historiques (tels les routes transsahariennes du commerce) et des moyens organisés par des institutions parallèles (les organisations de passeurs) pour atteindre les pays d'accueil.

Le voyage transsaharien est généralement fait en plusieurs étapes, et en dépit de l'existence d'itinéraires multiples, la majorité des migrants entre dans le Maghreb par voie terrestre à partir d'Agadez au Niger. La ville d'Agadez est localisée sur un carrefour historique de voies commerciales qui s'étendent maintenant profondément en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. À partir d'Agadez, les routes migratoires bifurquent vers l'oasis de Sebha en Libye et vers Tamanrasset au sud de l'Algérie. Du sud de la Libye, les migrants vont à Tripoli et d'autres villes côtières ou bien vers la Tunisie. À partir de la côte, les migrants voyagent par bateau vers Malte, ou vers les îles italiennes de Lampedusa, Pantelleria ou la Sicile.

De Tamanrasset en Algérie, les migrants voyagent vers les villes au nord (comme Alger, Annaba qualifiée comme la "ville des brûleurs" et Oran) ou entrent dans le Maroc via la frontière proche d'Oujda. Pour contourner les patrouilles de frontières intensifiées dans le Détroit de Gibraltar, des migrants de transit au Maroc se sont de plus en plus déplacés vers le sud dans la direction du Sahara Occidental en vue de traverser vers les Iles Canaries, territoire espagnol dans l'Océan Atlantique.

---

<sup>1</sup> Toutes les études effectuées dans les pays de l'Afrique du Nord et les rapports publiés par les pays d'immigration mentionnent une intensification de la migration « dite clandestine » des sub-sahariens via les pays du Maghreb qui deviennent à la fois des pays d'émigration, de destination et de transit. Ce constat est confirmé par toutes les publications citées dans la bibliographie.

<sup>2</sup> Dans ce cadre l'ensemble des pays maghrébains ont adopté des législations de contrôle de la migration irrégulière ( à titre d'exemple la Tunisie a promulgué en 2004 la nouvelle loi 2004-6 du 3-02-04 comprenant 17 articles prévoyant des sanctions sévères contre la migration clandestine) ; les autres pays du Maghreb ont également pris les mêmes dispositions juridiques que l'on peut consulter dans les notes de synthèse du module juridique publiées par CARIM dans son site [www.carim.org](http://www.carim.org).

Des frontières tuniso-libyennes ou algériennes, les migrants de transit en Tunisie tentent de regagner les villes ou petites villes du littoral et notamment celles de Sfax ou les villes du Cap bon et enfin la capitale pour tenter un passage vers l'Italie via le golfe de Sicile pour regagner comme l'on a cité plus haut les îles italiennes de Lampedusa, Pantelleria ou la Sicile.

La particularité de la trajectoire migratoire du migrant clandestin et de transit tient au fait qu'il s'agit d'une migration forcée, conçue comme une réponse à une situation sans issue et à l'absence de toute perspective économique et de promotion sociale en particulier pour les jeunes. Lorsqu'un départ est décidé, même si la famille est pauvre, les cousins, tous se cotisent ou vendent des affaires pour pouvoir faire partir celui qui a pris la décision d'émigrer à la recherche d'une amélioration de sa situation ainsi que celle du groupe. La destination de la migration dépendra dans beaucoup de cas, des opportunités offertes par une filière migratoire, mais également de la présence de réseaux (famille ou connaissances) dans un pays de destination finale.<sup>3</sup>

Aujourd'hui, l'Europe reste extrêmement attractive pour beaucoup de migrants économiques, mais les dispositifs visant à lutter contre l'immigration clandestine en Europe empêchent un grand nombre d'entre eux de réaliser cet objectif. Certains y parviennent quand même au prix d'un voyage clandestin, long et dangereux, d'autres sont bloqués à l'extérieur des frontières dans des pays (les pays du Maghreb en l'occurrence), et d'autres enfin, après avoir réussi à y entrer, sont expulsés.

Les politiques de restriction des flux, la complexité des itinéraires et la multiplication des passages irréguliers de frontières ont comme conséquence de limiter l'efficacité de l'organisation de ces déplacements par des réseaux familiaux, amicaux et de « professionnaliser » les passeurs.

Tel est le cadre dans lequel s'insère la présentation de la migration de transit en Tunisie. Toutefois nous relevons de prime abord que les données fiables sur la question restent peu disponibles. Ainsi nous nous limiterons à tracer les contours du phénomène sur l'importance duquel tous les acteurs sociaux s'accordent en se basant sur des sources diverses disponibles. Dans une première partie, nous dresserons un état des lieux qui comportera des indications sur la question ; puis nous tenterons d'examiner l'impact de la migration de transit au niveau de la société, tout en essayant de dégager l'attitude des acteurs politiques et économiques et de la société civile. Enfin, nous présenterons l'état des recherches entreprises et dont nous avons pu déterminer l'existence, sur une question qui reste encore peu explorée par des recherches académiques, en comparaison avec le Maroc et l'Algérie.

## **I. La Tunisie, pays d'immigration et de transit?**

La Tunisie a toujours été une terre d'accueil pour une population originaire des pays maghrébins voisins; en effet la circulation des personnes et notamment dans les régions frontalières a été remarquée dans l'histoire récente du Maghreb. Cependant la donne nouvelle qui s'est imposée suite à la "fermeture des frontières" des pays européens d'une part et à la "transition migratoire" qu'a connu le Maghreb à partir des années 1990 d'autre part, réside dans le fait que des candidats à l'émigration vers l'Europe pouvaient utiliser le passage de la "filière tunisienne" pour rejoindre la Sicile. À l'instar des autres pays du Maghreb, la Tunisie est devenue une zone de transit pour les maghrébins au début et pour des migrants originaires des pays africains ensuite. Cette situation est le résultat d'une poussée migratoire venant du sud et du durcissement des conditions d'entrée dans les pays européens.

---

<sup>3</sup> Le fonctionnement des réseaux est un facteur important dans le processus migratoire et a été signalé par plusieurs études en tant que facteur qui aide le migrant à planifier son projet migratoire. S'agissant de l'expérience tunisienne l'enquête de terrain de Mehdi M. El Harikoun intitulée « pour une approche sociologique du milieu social des immigrés clandestins et de leur imaginaire », (*Revue du CERES* no 125, 2003) fait référence à cette question et souligne que des migrants sont encouragés dans leur entreprise migratoire par l'installation de membres de leur famille ou de connaissances d'un même quartier dans des villes italiennes.

**La Tunisie pays d'immigration ?**

Les données du RGPH 2004 ont permis de relever que 35 192 étrangers résident en Tunisie, dont 16 853 de sexe masculin, soit 47,9% de l'ensemble. *Selon la nationalité* : la communauté algérienne est la plus importante avec 9 612 personnes, soit 27,3% du total des étrangers, suivie des marocains (18,1%), des français (13,1%), des libyens (4,9%), des italiens (4,4%) et des allemands (2,8%). Le recensement fait ressortir également la présence de certaines communautés dont la présence est plutôt non traditionnelle en Tunisie, telle que les égyptiens (672).

La population étrangère en Tunisie n'a pas connu une évolution significative au cours de la période 1975-2004. Après une stabilisation autour de 38 000 personnes, de 1975 à 1994, l'effectif total de la population étrangère a enregistré une baisse de 7,3% au cours de la décennie 1994-2004 pour se situer autour de 35 200 personnes. C'est le résultat combiné d'une baisse importante de l'effectif de la communauté algérienne (sur 20 ans) d'une part et d'une baisse légère de l'effectif de la communauté marocaine (au cours des dix dernières années) d'autre part qui explique cette tendance à la baisse. Par contre l'on remarque une légère hausse de l'effectif des communautés française, libyenne et africaine du sud du Sahara.

S'agissant de la présence africaine, l'on constate que les ivoiriens (609) occupent le premier rang notamment depuis le transfert provisoire de la Banque Africaine de Développement (BAD) d'Abidjan à Tunis, puis viennent ensuite d'autres nationalités d'Afrique du Sud du Sahara : 360 sénégalais, 222 maliens, 129 nigériens; 117 nigériens, 86 burkinabés, 63 tchadiens. Par ailleurs, l'on remarque de plus en plus l'arrivée de plusieurs étudiants africains qui s'inscrivent dans les universités tunisiennes et notamment privées.<sup>4</sup> Toutefois ces statistiques ne rendent pas compte de la réalité : les données exhaustives ne sont pas disponibles sur les flux et la présence des africains.

En définitive la présence des étrangers en Tunisie selon les données de l'Institut National de la Statistique (INS), est marquée par une majorité de migrants originaires du Maghreb et l'accroissement du nombre des européens qui sont soit des responsables d'entreprises soit des cadres y travaillant. Le tableau suivant confirme ces remarques :

**Présence des étrangers en Tunisie**

Nationalité	Effectifs 1994	%	Effectifs 2004	%
Algériens		37	9 610	27,3
Marocains	7 274	19,2	6 363	18,1
Libyens	1 224	3,2	-	-
Egyptiens	-	-	676	1,9
Palestiniens	-	-	652	1,9
Autres arabes	4 447	11,7	2 164	6,1
<b>Ivoiriens</b>	-	-	<b>609</b>	<b>1,7</b>
<b>Autres Africains*</b>	-	-	<b>2 408</b>	<b>6,8</b>
Asiatiques	-	-	430	
Français	3 870	10,2	4 612	13,1
Italiens	1 622	4,3	1 560	4,4
Allemands	-	-	1 000	2,8
Autres Européens	-	-	2 495	7,1
Autres nationalités	5 759	15,2	878	2,5
<b>Total</b>	<b>37 953</b>	<b>100</b>	<b>35 200</b>	<b>100</b>

Source : INS. Recensement général de la population de 1994 et 2004

Il s'agit des sénégalais, maliens, nigériens; nigériens, burkinabés, tchadiens, etc.

<sup>4</sup> Voir notamment les actes du colloque " l'espace universitaire euro-méditerranéen. Le Maghreb entre le Nord et le Sud." Organisé par l'IRMC sous la direction de Sylvie Mazzella. 27/28-06-2008

Les données fournies par les recensements sur les étrangers en Tunisie ne montrent pas avec évidence une quelconque importance de la présence des africains. Mais cette présence enregistrée par l'Institut National de la Statistique (INS), même minime, témoigne d'un changement de statut de la Tunisie qui a tendance à devenir progressivement **un pays d'immigration**. En outre l'on remarque la présence de plus en plus visible des étudiants originaires de pays de l'Afrique subsaharienne qui s'intègrent en nombre sans cesse croissant dans les universités tunisiennes et notamment privées. Ceux-ci pourraient servir de réseaux<sup>5</sup> de connaissance qui permettraient de faciliter l'installation de compatriotes pour les études et renforce ainsi le caractère de la Tunisie en tant que pays de destination.

Sur un autre plan, et pour mettre en exergue le développement du statut de la Tunisie en tant que pays de destination, l'on ne peut ignorer les conclusions d'un récent rapport<sup>6</sup> de prospective qui font ressortir que "la Tunisie deviendra franchement un pays d'immigration pour la main d'œuvre à partir des années 2010-2015. Il convient de mettre en place les procédures pour ne immigration sélective et pour un contrôle qui permet un repérage constant des immigrés dans le pays".

### ***La Tunisie : relais pour l'immigration irrégulière?***

Si les données officielles fournissent peu d'éléments sur l'importance du phénomène, les différentes études sur la migration de transit au Maghreb s'accordent toutes pour souligner que la Tunisie est aussi un espace de transit. Quelle est donc l'importance de cette migration? Par ailleurs les données fournies par l'exploitation partielle des articles de presse relatifs aux tentatives de franchissement illégale des frontières indiquent aussi que des africains de plusieurs nationalités figurent parmi les candidats à une migration irrégulière et montrent ainsi que la Tunisie est devenue un pays de transit.

### **De la difficulté d'évaluation statistique**

Au cours de notre investigation, nous avons essayé de nous référer à des sources officielles fiables pour tenter d'estimer l'importance de la migration de transit ; cette tâche semble difficile et comparable à des situations constatées par des recherches au Maroc et en Algérie. Cependant "la déclaration finale" adoptée lors de la clôture de la **10<sup>ème</sup> conférence des ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée occidentale** tenue à Tunis en juin 2004 constitue une base appréciable d'évaluation.

Par ailleurs les sources journalistiques, bien qu'elles ne puissent fournir des indications statistiques, permettent de confirmer, par la fréquence des opérations d'interceptions des candidats à l'émigration selon leurs nationalités, l'importance de la migration de transit.

### **La migration de transit : un état des lieux**

En 5 ans (1998-2003), plus de 40 mille cas d'émigration illégale, ayant impliqué des tunisiens et des personnes de 52 autres nationalités,<sup>7</sup> ont été enregistrés en Tunisie<sup>8</sup>. Par ailleurs, un bilan officiel dressé

---

<sup>5</sup> Boubakri H. (coordination), *Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires : mobilité et réseaux*, dans Actes de la réunion finale du programme de recherche, IRMC et faculté des Sciences Humaines de Sousse, 2002.

<sup>6</sup> Institut Tunisien des Etudes Stratégiques : *Vers une politique nationale en matière d'émigration et d'immigration*, Document interne Novembre 2007.

<sup>7</sup> MEHDI M. El Harikoun, « pour une approche sociologique du milieu social des immigrés clandestins et de leur imaginaire », *Revue du CERES* no 125 .2003. L'étude souligne aussi ce constat.

<sup>8</sup> Selon une déclaration du Mr M'henni, Ministre de l'Intérieur lors des travaux de la 10<sup>ème</sup> conférence des Ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée Occidentale, Tunis, Juin 2004.

par le Ministre tunisien de l'Intérieur fait état de 3 318 clandestins appréhendés avant de réussir à quitter les eaux territoriales tunisiennes durant l'année 2003, dont la moitié avait été interceptée en mer<sup>9</sup>.

Sur ce total de cinquante deux nationalités représentées dans ce contingent, la majorité est originaire du Maghreb (les Tunisiens devant représenter 30% du total) et d'Afrique subsaharienne ; l'Asie, l'Europe de l'Est et même l'Amérique latine y sont bien présentes. Les milieux en contact direct ou indirect avec ce phénomène estiment le taux d'échec à 20% c'est-à-dire que les arrestations ne touchent qu'un clandestin sur cinq.

Cette estimation officielle montre que la Tunisie est utilisée comme espace de passage par des candidats à l'émigration et souligne également la vigilance des autorités du pays pour faire face à ce phénomène. Elle confirme aussi que cette population migrante de transit groupe plusieurs nationalités car l'on a signalé la présence de nationalités qui n'ont pas de liens historiques avec la Tunisie telles que les asiatiques, les vietnamiens (qui sont employés par le secteur de la restauration et des services touristiques en Italie).

Afin d'étayer ces données, l'on a procédé à un dépouillement non exhaustif mais à titre indicatif de deux quotidiens tunisiens et des dépêches d'agences de Presse internationales, qui a montré d'une manière claire le passage ou la tentative de passage vers des pays européens par les côtes italiennes de plusieurs immigrés de diverses nationalités et origines par les frontières tunisiennes. Le tableau suivant met en exergue ces résultats :

**Interceptions d'immigrés (quelques cas) en 2003-2004, lors de tentatives de migration irrégulière selon la nationalité ou l'origine.**

Période	Lieu d'embarquement (effectif /projeté)	Nombre	Lieu d'arrestation/ d'observation	Nationalités signalées Origine
12/8/2003	Tunisie	250	Lampedusa, Madsara, Ragusa	Subsaharienne, Bangladesh, Somalie,
16/08/2003	Menzel Temime	12	Large Mel Temime	Tunisie
18/08/2003	Haouaria	45	Lampedusa	Tunisie, Maroc
19/03/2004	Sfax	44	Sfax	Subsaharienne
Mars 2004	Sfax	61	Sfax (via la Libye)	Subsaharienne
Mars 2004	Sousse	70	Plage de Sousse	Subsaharienne, Tunisie
Avril 2004	Korba (Cap Bon)	70	Large de Korba	Maghrébins
Mai 2004	Tunis	55	Banlieue de Tunis	Ghana, Nigeria, Sierra Léone, Afrique du Sud.
06/04/2004	Korba(Cap-Bon)	16	Nabeul (port)	Tunisie
02/05/2004	-	52	Eaux territoriales tunisiennes	Égypte, Soudan
05/05/2004	Sfax	35	Large de Sfax	Côte d'Ivoire, Libéria
05/06/2004	Sfax	10	Sfax	Tunisie
05/06/2004	Kélibia (Cap Bon)	18	Large de Kélibia	Tunisie
09/06/2004	Région de Bizerte	11	Ras Jebel	Tunisie

Source : Journaux tunisiens ; Agences de presse (AFP, Reuters, AP, etc.)

<sup>10</sup> Agence France Presse, 3 avril 2004.

Deux années plus tard, les interceptions et les débarquements en Italie du Sud demeuraient tout aussi fréquents et parfois même importants.

Le tableau suivant ne prétend en aucune manière être exhaustif mais donne des indications qui illustrent que les émigrés irréguliers continuent à être interceptés au large de la Tunisie en direction de l'Italie.

**Interceptions en mer et arrivées de migrants irréguliers sur les côtes de l'Italie du Sud  
au cours du deuxième semestre 2006**

Période	Lieu d'interception ou de débarquement	Nombre de personnes impliquées	Lieu d'observation/ arrestation	Nationalités signalées/Origine
11 juin 2006	Lampedusa	400	Lampedusa, Ragusa	Nord-Africains, soudanais égyptiens, subsahariens
11 juin 2006	Lampedusa	26	Large Mel Temime	Non indiquées
25 juin 20 06	Lampedusa	600	El haouaria	Nord-Africains, soudanais égyptiens, subsahariens
19 août 2006	Canal de Sicile	54	Sfax (via la Libye)	Maliens, ghanéens, Sierra Léone, nigériens
20 août 2006	Large de Lampedusa	30	Plage de Sousse	Non indiquées
20 août 2006	Large de Lampedusa	120	Large de Korba	Somalie, Erythrée, Maroc, Libye
21-août-2006	Large de Lampedusa	250	Banlieue de Tunis	Égyptienne, soudanaise, Côte d'Ivoire
24 août 2006	Large de Lampedusa	40	Nabeul (port)	Nord-Africains
24 août 2006		des dizaines	Eaux territoriales tunisiennes	multiple
24 août 2006		42	Large de Sfax	Somalie, Erythrée, Maroc, Libye
24 août 2006		28	Sfax	Non indiquées
22 octobre 2006	Lampedusa	403 ( 21 femmes et des mineurs)	Large de Kélibia	Maliens, ghanéens, Afrique du Sud, nigériens
11 nov.2006	Lampedusa	36	Ras Jebel	Nord-Africains
19 déc 2006	Licata	648 (21 femmes et 7 enfants)	Au large des côtes libyennes et tunisiennes	Égyptienne

Source : Journaux tunisiens ; Agences de presse (AFP, Reuters, AP, etc.)

En 9 mois (janvier- septembre 2006), 16 000 clandestins ont été interceptés au large de Lampedusa et ont pu débarquer sur l'île. La plupart des migrants portaient de Tunisie et de Libye. Il faudrait noter l'importance numérique des Maghrébins et des Égyptiens. Ainsi, en deux semaines, sur 2 000 migrants arrivés à Lampedusa, la majorité était des Maghrébins.

La fin de l'année 2006 a marqué un tournant du côté des passeurs dans la conduite et l'organisation des opérations de traversées maritimes. Dans la nuit du 18 au 19 décembre 2006, un seul bateau, long de 30 mètres, s'est ainsi approché des côtes italiennes, avec 648 personnes à bord (dont 21 femmes et

7 enfants), se déclarant toutes de nationalité égyptienne. Il a été finalement conduit au port de Licata, au sud de la Sicile.<sup>10</sup>

Selon un bilan établi par le Ministère italien de l'Intérieur au début de l'année 2007, 22 016 arrivées ont été enregistrées, durant l'année 2006, sur les côtes de Sicile, de la Calabre et des Pouilles. Ce chiffre est en en légère baisse (- de 4,5%) par rapport à celui enregistré en 2005 (22 939 arrivées). Ce dernier chiffre représentait toutefois presque le double de celui enregistré en 2004 (13 000 arrivées).<sup>11</sup> Certes la provenance de ces arrivées n'est pas exclusivement tunisienne mais concerne aussi des départs de Libye.

Toutefois l'on constate que les villes tunisiennes (Sfax, Mahdia) et plusieurs ports de pêche en Tunisie continuent à être utilisés comme départ pour les tentatives de migration pour les migrants de transit, comme le confirme cette exploitation partielle des certains journaux tunisiens en 2007.

### **Interceptions en mer et arrivées de migrants irréguliers sur les côtes de l'Italie du Sud au cours du premier semestre 2007**

<b>Période</b>	<b>Lieu d'interception ou de débarquement</b>	<b>Nombre de personnes impliquées</b>	<b>Lieu d'observation/ arrestation</b>	<b>Nationalités signalées/Origine</b>
11-01-2007	Lampedusa	650	Côtes tunisiennes	Égyptienne, malienne et autres subsahariens
11-01-2007	Lampedusa	26	Large Mel Témime	Nord-Africains
12-03-2007	Lampedusa	20	Large de Gabes	Ghanéens, Afrique du Sud, nigériens
22-03-2007	Proximité de l'île de Jalta	7	l'île de Jalta	Algérienne
27-03-2007	Lampedusa	43	Sfax (via la Libye)	Ghanéens, maliens, nigériens
20-04- 2007	Large de Lampedusa	21	Large de Mahdia	Nord-Africains
14-05- 2007	Large de Lampedusa	35	Large de Korba	Nord-Africains
21-05-2007	Large de Lampedusa	179	Eaux territoriales tunisiennes (via la Libye)	Somalie, Erythrée, Soudan, Mali, Ghana
12- 06-2007	Large de Lampedusa	22	Large de Mahdia	Subsahariens

Source : exploitation partielle de Journaux tunisiens

<sup>10</sup> AFP. 19 décembre 2006.

<sup>11</sup> Associated Press (AP), 6 janvier 2007.

Par ailleurs, même si le phénomène semble plus contrôlé, après que la Tunisie a décrété une législation adaptée en 2003, la migration irrégulière subsiste. Le suivi des affaires traitées par les journaux au cours de l'année 2007 et 2008 confirme ce constat. Selon des sources concordantes, les interceptions d'embarcations dans le canal de Sicile sont de plus en plus nombreuses. Le nombre d'étrangers clandestins interpellés a doublé en un an, toutes nationalités confondues : 10 611 au cours des six premiers mois de 2008 contre 5 378 lors de la même période en 2007. Cependant il semblerait que le grand nombre des interceptions concerne les migrants irréguliers utilisant la filière libyenne et, dans une moindre mesure, les arrivées « d'irréguliers » en provenance des ports tunisiens.

## II. Migration de transit : impacts et état de la recherche sur la question

La présence des migrants de transit dans l'espace urbain des villes côtières tunisiennes est peu visible. La majorité des ces migrants est constituée comme l'on remarqué plus haut de marocains et d'algériens. Or, les originaires de ces deux pays voisins ne sont assujettis à aucune restriction à l'entrée d'une part, et leur arrivée en Tunisie entre dans le cadre de la « libre circulation » des citoyens entre les pays du Maghreb qui demeure un phénomène historique car l'on a toujours signalé depuis l'époque coloniale l'installation de marocains et d'algériens en Tunisie d'autre part. Ces facteurs contribuent largement à la non visibilité des maghrébins dans l'espace tunisien.

Par ailleurs le transfert du siège de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis et l'accroissement du nombre des étudiants africains dans les universités tunisiennes et notamment privées<sup>12</sup> a permis de considérer la présence des africains comme « habituelle ». En outre il est à signaler également que la plupart des candidats subsahariens à l'émigration vers l'Europe regagne Tunis par voie aérienne<sup>13</sup> et ne rend pas ainsi la question de la franchise des frontières terrestres par le biais des routes sahariennes comme un phénomène perceptible et largement médiatisé comme c'est le cas dans les autres pays du Maghreb. En effet, seuls les migrants qui empruntent cette voie arrivent de la Libye et de l'Algérie et ne sont jamais signalés dans une concentration dans un espace urbain.

Cependant la migration de transit en Tunisie, en particulier en provenance des pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Ouest, et bien qu'elle n'ait pas encore atteint l'ampleur constatée au Maroc et en Algérie et en Libye<sup>14</sup>, ne manquera pas d'induire des impacts à caractère sociétal.

### *Impacts de la migration de transit*

Les incidences de cette migration peuvent avoir des facettes multiples au niveau de la société tunisienne : sociales (accueil et place de l'étranger) économiques (notamment au niveau de l'emploi), juridiques (situation de séjour) et politiques (les migrants expulsés dans le cadre de la réadmission). En effet, confrontées à une nouvelle donne découlant de son nouveau statut de pays de transit qui consiste dans l'accueil d'une population étrangère, les institutions du pays doivent :

- appréhender toute modification éventuelle de la perception de la place de l'étranger dans la société tunisienne ;

---

<sup>12</sup> Les statistiques annuelles publiées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique confirment cette assertion.

<sup>13</sup> Hassen Boubakri, « Migrations de transit entre la Tunisie, la Libye et l'Afrique subsaharienne : étude à partir du cas du Grand Tunis », dans Conférence régionale sur « Les migrants dans les pays de transit : partage des responsabilités en matière de gestion et de protection » organisée par le conseil de l'Europe Istanbul (1.10. 2004).

<sup>14</sup> Il faut rappeler que le nombre des émigrés africains a atteint plus de 2 millions en Libye comme conséquence de la « politique africaine » de ce pays alors que l'économie et le marché du travail ainsi que la société ne pouvaient le tolérer. Ceci a provoqué des flux migratoires irréguliers, expulsions et migrations de transit vers les pays maghrébins voisins dont la Tunisie.

- gérer des situations nouvelles engendrées par un accès non prévu à l'emploi des ces migrants parfois dans des conditions défavorables eu égard à leur conditions de séjour ;
- gérer la situation de séjour des migrants de transit conformément à la législation en vigueur tout en veillant au respect de leurs droits fondamentaux ;
- affronter des situations complexes pouvant découler de l'expulsion de migrants de transit par les pays d'immigration et notamment l'Italie, pays avec lequel la Tunisie a signé un accord de réadmission.

### **Place de l'étranger dans la société**

Même si la Tunisie a toujours constitué une terre d'accueil, l'arrivée en grand nombre de migrants pourrait changer la perception et l'attitude vis-à-vis de l'autre, 'l'étranger'. Par ailleurs le recours à cette main d'œuvre par certains employeurs qui profitent de sa situation précaire risque d'entraîner des comportements négatifs chez une frange de demandeurs d'emploi en situation de chômage.

### **L'emploi des étrangers en Tunisie**

Les maghrébins sont les plus nombreux et les plus visibles dans le marché du travail et occupent des activités professionnelles diverses. Les Algériens sont particulièrement présents dans le bâtiment, et les métiers de service (dont notamment l'entretien automobile). Par contre, les Marocains gardent le contrôle de leur activité classique, le gardiennage, et sont très présents dans l'artisanat et la couture. Les services touristiques, particulièrement dans la région du Sahel et celle de Hammamet, occupent également de nombreux maghrébins.

L'exercice de ces activités se fait très souvent sans autorisation des services de la main-d'œuvre étrangère en raison de la difficulté des migrants de transit, surtout maghrébins et africains, à obtenir des autorisations et des cartes de travail. Beaucoup d'Algériens, de Marocains et d'Africains font régulièrement objet d'éloignement et d'expulsion vers leurs pays d'origine, quand leur présence excède la durée légale de 3 mois de séjour touristique en Tunisie.

### **La dimension juridique de la migration de transit**

La présence de migrants en transit pose aussi des problèmes liés au séjour. En effet, la multiplication des formes de circulation et d'entrée de séjour des étrangers, aux statuts variés, conduit la Tunisie, comme les autres États maghrébins, à prendre des dispositifs législatifs et réglementaires destinés à administrer l'entrée, le séjour, les statuts et les activités de ces étrangers, ou encore à régler les conflits entre ces étrangers, entre eux et les nationaux, ou les États des pays concernés.

Les dernières années ont vu se multiplier les textes et les législations<sup>15</sup> s'appliquant à des catégories différentes d'étrangers, en fonction de leur statut à l'entrée et durant le séjour sur les territoires de la Tunisie, dans le cas présent. Certaines réglementations sont générales<sup>16</sup> (conditions d'entrée et de séjour des étrangers), d'autres sont spécifiques : statuts et conditions d'entrée et d'activité d'autres catégories d'étrangers (opérateurs économiques, entrepreneurs, experts, touristes européens, etc.).<sup>17</sup>

---

<sup>15</sup> Pour des références et analyse juridiques, voir notamment Monia Ben Jemlai, « La législation de la migration et des travailleurs migrants en Tunisie »; rapport pour l'étude sur la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement dans l'Euromed et l'Afrique orientale et occidentale, OIT 2006.

<sup>16</sup> Loi 2004-6 du 3.2.2004 modifiant la loi 75-40 du 14.5.1975 relative aux passeports et aux documents de voyage.

<sup>17</sup> Il s'agit des modifications apportées au code tunisien de travail et notamment son article 261 modifié par la loi 96-62 du 15.7.94 fixant les obligations des employeurs employant des étrangers. Pour les européens il faudrait se référer aussi à l'accord d'association signé entre la Tunisie et l'UE.

La situation des migrants se complique dans le cas où ils sont arrêtés avant leur tentative de migration irrégulière ou expulsés par des pays européens. En effet, l'on constate que la plupart de ces ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne ne disposent d'aucun moyen pour financer leur retour, surtout après avoir généralement perdu leurs économies dans le financement de leurs traversées. Si les autorités diplomatiques de ces Africains réussissent de temps à autre à les rapatrier, ils sont contraints dans la plupart des cas, faute de moyens, à gérer la présence de ressortissants sans ressources... Les deux catégories sont généralement en instance d'expulsion. Les choses deviennent plus compliquées dans les situations, dramatiques celles-là, de décès ou de disparition en mer d'Africains (contact avec les familles, procédures d'identification et d'enterrement des corps...). Des interventions à caractère humanitaire sont parfois assurées par des organisations et associations internationales ou nationales (HCR, Caritas, le Croissant Rouge Tunisien) sous forme de soutien à des personnes sans ressources (hébergement, soins, nourriture, aide à la recherche d'emplois temporaires, rétablissement des contacts avec les familles...).

En définitive et en l'absence des études de terrain sur les incidences de la migration de transit sur la société tunisienne, il importe de souligner qu'elle a déjà entraîné des impacts sur plusieurs niveaux à la fois économiques, sociaux et juridiques qui pourraient devenir plus visibles en cas d'une éventuelle accélération des flux migratoires de transit.

### ***L'état de la recherche sur la migration de transit***

En comparaison avec le Maroc et l'Algérie, les études portant sur la migration de transit sont à leurs débuts en Tunisie. D'ailleurs la revue bibliographique que nous avons menée - qui ne prétend pas à l'exhaustivité - confirme bien cette assertion. C'est à partir de 2003 que nous avons remarqué le premier travail de terrain (Mehdi M) suivi par d'autres travaux dont nous reproduisons deux analyses récentes en donnant un résumé pour la première et une présentation du cadre problématique pour la deuxième en attendant les résultats.

### **La Tunisie entre transit et immigration**

L'étude effectuée en 2005 s'est basée sur une enquête de terrain portant sur les conditions d'accueil et le projet de mobilité des ressortissants des pays subsahariens dans la capitale tunisienne à un moment de changement de politique migratoire. Les auteurs<sup>18</sup> mentionnent que les pouvoirs publics tunisiens ont promulgué à partir de 2003 des lois réglementant de façon plus sévère le séjour et la circulation des étrangers sur le sol tunisien (loi du 30 mars 2003). L'analyse des auteurs s'inscrit dans ce contexte tout en considérant à la fois, les retombées migratoires du développement de la coopération économique et scientifique réalisée ces dernières années en direction de l'Afrique, et les pratiques ordinaires des migrants africains à Tunis. Avec ces nouveaux arrivants, c'est la place de l'étranger dans la société tunisienne qui tend à se modifier.

### **Les migrations subsahariennes au Maghreb : étude Tunisie**

Ce projet d'étude sur la migration irrégulière subsaharienne en Tunisie s'intègre donc dans un projet de recherche plus vaste qui englobe cette thématique au Maghreb.<sup>19</sup> En présentant l'étude, l'auteur<sup>20</sup> souligne que :

---

<sup>18</sup> Hassen Boubakri et Sylvie Mazzella, « La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », Autrepart no 36 "migrations entre les deux rives du Sahara, IRD 2006.

<sup>19</sup> La question de la migration irrégulière et de transit des subsahariens a retenu l'attention des chercheurs au Maghreb ; elle a également été l'objet de deux séminaires organisés fin 2008 à Rabat et Alger :

« L'immigration irrégulière a pris des proportions importantes ces derniers temps, en particulier depuis l'année 2006. Ceci se passe dans un contexte de verrouillage concerté des frontières des pays riches de manière toujours plus importante : en témoigne la mise en place de programmes de sécurisation accrue des frontières (patrouilles en mer et dans les airs).

L'accroissement continu depuis le début des années 90 du nombre de subsahariens candidats au départ et les changements économiques et politiques en Afrique de l'Ouest ont fait évoluer le profil des migrations internationales de la région, qu'il s'agisse de migrations économiques ou forcées. Associées au durcissement des contrôles aux frontières de l'Europe, elles témoignent aujourd'hui de l'émergence du Maghreb comme espace de transit ou d'immigration finale pour un nombre grandissant de migrants réguliers ou non.

L'examen des mouvements migratoires en Afrique de l'Ouest, depuis les indépendances, fait apparaître clairement l'impact des bouleversements économiques et politiques sur leurs lieux d'origine et/ou leurs destinations.

La conjonction de ces facteurs modifie considérablement la position des États maghrébins, lesquels cumulent désormais les trois dimensions du phénomène migratoire en tant que pays d'origine, de destination et de transit. Fait nouveau également, certains pays d'Afrique subsaharienne les rejoignent dans cette dernière catégorie.

Il en résulte que la distinction classique entre pays de transit et de destination tend désormais à s'estomper alors que nous assistons à la modification, ces dernières années de la position des États du Maghreb, confrontés à un phénomène qu'ils toléraient parce qu'ils le jugeaient peu visible, temporaire ou encore localisé, s'agissant des zones de migrations circulaires traditionnelles comme dans le Sud algérien. Cette situation nouvelle pose la question du rapport entre les migrants et leurs espaces d'accueil avec une acuité renouvelée.

Enjeu majeur pour les États du Maghreb et l'Europe, ces acteurs institutionnels ont inscrit la gestion des migrations au rang des priorités de leur politiques publiques et multiplié les actions et décisions tendant au renforcement des contrôles aux frontières : réformes législatives au Maroc en 2003, en Tunisie en 2004, en Algérie en 2008 ; durcissement des régimes d'entrée et de séjours des étrangers dans la plupart des États européens ; accélération de la construction d'une politique communautaire en matière d'immigration illégale.

L'idée d'une recherche a été lancée en Tunisie pour améliorer la connaissance sur cette question et répondre aux nombreuses interrogations soulevées.

La recherche en Tunisie croise les recherches et les études conduites dans d'autres pays de la région dans la mesure où elle porte sur une meilleure connaissance des migrations de transit en Tunisie et la compréhension de leurs manifestations et de leur évolution.

Pour répondre aux questions soulevées, les techniques et les sources suivantes sont mobilisées :

- la récolte de données qualitatives et statistiques ;
- l'observation sur le terrain ;
- les entretiens qualitatifs avec des acteurs et des intervenants (tunisiens et étrangers) dans le champ des migrations de transit en Tunisie ;
- une mini enquête destinée à vérifier les hypothèses émises et les impressions enregistrées. »

La réalisation de cette recherche de terrain prévue et la publication des résultats de cette étude contribuera certainement à apporter des éclairages précieux sur la migration de transit en Tunisie en tant que phénomène peu exploré par les recherches académiques.

(Contd.) \_\_\_\_\_

\* Colloque « Regards croisés sur les migrations subsahariennes irrégulières au Maghreb » le 21 Novembre 2008 organisé par la Faculté de Sciences Juridiques, économiques et sociales Université Mohamed V- Rabat Agdal.

\* Séminaire sur " Migrations Irrégulières au Maghreb, Contextes et Champs d'Action" organisé par le Comité International pour le Développement des Peuples, en collaboration avec le Réseau Afrique Migration , Alger / 16 et 17 décembre 2008.

<sup>20</sup> Ce projet d'étude est soumis par H. Boubakri, Professeur de Géographie à la Faculté des Lettres et de Sciences Humaines de Sousse au Comité International pour le Développement des Peuples (CISP) qui est entrain d'examiner la réalisation de ce vaste programme de recherche au Maghreb qui associe des chercheurs des pays du Maghreb.

**En guise de conclusion : les réponses aux impacts de la migration de transit et aux défis qu'elle pose pour la zone méditerranéenne ne peuvent être que globales et prises au niveau régional.**

Le changement dans la dynamique migratoire au Méditerranée a entraîné de nouvelles relations Sud-Sud et Nord-Sud. Depuis plus d'une décennie, les relations entre les deux rives du Sahara se sont à la fois accrues et diversifiées. Le Sahara qui a constitué une barrière physique entre les pays subsahariens et l'Afrique du Nord sert dorénavant une zone de passage à travers des routes historiques réactivées et donne un nouveau statut aux pays maghrébins, celui d'espaces de transit. En plus ce passage de milliers de personnes avec l'intention d'atteindre la rive nord de la Méditerranée a imposé à cette région de nouveaux rôles - souvent "imposés" par des partenaires européens privilégiant une approche sécuritaire, dont notamment le contrôle des frontières et la réduction des flux migratoires -.

C'est ainsi que la question des flux migratoires depuis l'Afrique subsaharienne vers l'Europe occupe régulièrement le débat politique euro-méditerranéen et africain comme le confirment les comptes rendus et déclarations des deux conférences euro-africaines sur la migration et le développement<sup>21</sup> de Rabat et de Tripoli et les réunions de suivi de ces conférences dont la dernière s'est tenue à Paris au mois de novembre 2008. Une réflexion est à mener sur les itinéraires migratoires, sur les carrières des migrants ainsi que sur les conséquences de ces mouvements dans les territoires parcourus — pays d'origine, pays de transit et pays d'accueil.

Dans quelle mesure les accords bi- ou multilatéraux sur la circulation de personnes, signés par les États riverains du Sahara, la mise en œuvre par les dirigeants politiques des pays riverains de la Méditerranée et de l'Union européenne des premières décisions dans le sens d'une gestion plus restrictive de ces flux migratoires se répercutent-ils sur la question migratoire ?

Le Sahara qui sépare l'Afrique du nord et les pays subsahariens n'est pas seulement un espace de traversée, mais il est aussi un lieu marqué par la cohabitation de populations hétérogènes, migrantes ou non. Ces flux continus de migrants vers l'Afrique du Nord qui deviennent des nouvelles " portes migratoires " vers l'Europe - sont perçus comme une source de problèmes accrus mais ils peuvent également être perçus comme un facteur de développement local. Il suffit de réfléchir en terme de co-développement et prendre conscience que la solution possible aux défis posés par la migration réside dans le développement des régions et des pays émetteurs de migrants et notamment subsahariens laissés en marge, seuls à combattre l'extrême pauvreté. C'est une responsabilité partagée qui se base sur un partenariat réel basé sur de nouvelles relations dépassant les intérêts particularistes des nations.

---

<sup>21</sup> Voir dans ce cadre les plans d'action de la conférence de Rabat et de Tripoli. « La volonté » de coopérer entre les pays des deux rives de la Méditerranée a été affichée encore une fois dans la conférence de suivi des conférences de Rabat et de Tripoli tenue au mois de novembre 2008 qui a adopté le Programme de coopération triennal 2009-2011 qui stipule : « En 2006, la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement a répondu à l'urgence de la situation le long de la route migratoire ouest-africaine en érigeant le partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination comme réponse privilégiée aux défis des migrations entre l'Afrique et l'Europe. Elle a également installé au cœur de ce partenariat les trois volets de "l'Approche globale des migrations" qui, en considérant les flux migratoires sous tous ses aspects, permet un dialogue équilibré au bénéfice des migrants et des pays participants au processus euro-africain sur la migration et le développement (ci-après dénommé "processus euro-africain") :

- l'organisation de la migration légale ;
- la lutte contre la migration irrégulière ;
- les synergies entre migration et développement. »

## Bibliographie

- ADAMO A., 2007** : Agadez et sa région, Contribution à l'étude du Sahel et du Sahara nigériens, Paris, L'Harmattan, 360 p.
- ALIOUA M., 2005** : « La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb, l'exemple de l'étape marocaine », in Maghreb – Machrek, n°185, pp. 37-58
- ALKAMA D., 2005** : « Une forte micro-urbanisation », in COTE M., (dir.) : La ville et le désert, le Bas-Sahara algérien, Paris – Aix-en-Provence, Karthala – IREMAM, pp. 41-56.
- BADI D., 2007** : « Le rôle des communautés sahéliennes dans l'économie locale d'une ville », nouveaux urbains dans l'espace Sahara-Sahel, Paris-Berlin, Karthala-ZMO, pp.259-277.
- BARBAOUI A., 2002** : Du Ksar à la ville : dynamique d'une ville saharienne du Saoura. Cas de Knadsa, Mémoire d'ingénieur en géographie, département de géographie, faculté des sciences de la terre, de géographie, et d'aménagement, université d'Oran. Mémoire en langue arabe.
- BELGUIDOUM S., 2005** : « La restructuration de l'espace urbain : de la cité à la ville », in COTE M., (dir.) : La ville et le désert, le Bas-Sahara algérien, Paris – Aix-en-Provence, Karthala – IREMAM, pp. 235-251.
- BELGUIDOUM S., 2005** : « Recompositions en cours et stratégies sociales : la ville ségréguée », in COTE M., (dir.) : La ville et le désert, le Bas-Sahara algérien, Paris – Aix-en-Provence, Karthala – IREMAM, pp. 253-276.
- BENSAAD A., 2002** : « La grande migration africaine à travers le Sahara », in Revue Méditerranée, tome 99, pp. 41-52.
- BENSAAD A., 2002** : « Echanges et flux migratoires transsahariens : Agadez, place marchande et carrefour migratoire », in PERALDI M. : La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée, Paris – Aix en Provence, Maisonneuve & Larose – MMSH, pp. 243-267.
- BENSAAD A., 2003** : « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 - n°1 | 2003.
- BENSAAD A., 2005** : « Le Sahara, vecteur de mondialisation », in Maghreb-Machrek, n°185, pp. 7-12.
- BENSAAD A., 2005** : « Les migrations transsahariennes, une mondialisation par la marge », in Maghreb-Machrek, n°185, pp. 13-36.
- BENSAAD A., (dir), 2005** : « Marges et mondialisation, les migrations transsahariennes », Maghreb-Machrek, n°185, 142p.
- BERRAMDANE A., 1992** : Le Sahara Occidental. Enjeu maghrébin, Paris, Karthala, 360 p.
- BISSON J., (dir) 1989 (a)** : Le Nomade, l'oasis et la ville, Cahiers d'URBAMA n° 20, Tours, 288 p.
- BISSON J., (dir) 1993** : Du Sahara tunisien aux rivages atlantiques, Cahiers d'URBAMA n°8, Tours, 161 p.
- BISSON J., 1994** : Développement et mutations au Sahara maghrébin, Tours, CRDP Orléans, 172 p (+ diapositives).
- BISSON V., 2005** : Dynamiques comparées de l'urbanisation en milieu tribal : Tunisie et Mauritanie, Thèse de doctorat de géographie, Université de Tours.
- BLIN L., 1989** : « Economie et mobilité dans la wilaya de Tamanrasset », in BISSON J., (dir) : Le Nomade, l'oasis et la ville, Cahiers d'URBAMA n°20, Tours, pp. 91-100.

- BOUBAKRI H., 2006** : « Le Maghreb et les migrations de transit. Le piège ? ». In revue Migrations et Société. N° 107 ; Volume 18, septembre-octobre 2006, pp 85-104. Paris.
- BRACHET J., 2002** : Les pratiques caravanières des Touaregs Kel Air (Niger) – dynamiques spatiales et sociales, mémoire de DEA, département de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 140 p.
- BRACHET J., 2004** : « Le négoce caravanier au Sahara central : histoire évolution des pratiques et enjeux chez les Touaregs Kel Air (Niger) ». Cahiers d’Outre-Mer, 57 (226-227), avril-septembre 2004, p. 117-136.
- BRACHET J., 2004** : « Renouveau et risques de dérives des circulations transsahariennes : le cas des réseaux marchands et de transport entre le Niger et la Libye », in Actes du séminaire SITRASS 7, Dakar (Sénégal) - Mobilité et système de transport en Afrique subsaharienne : les défis de la pauvreté, IRD-INRETS, p. 425-437.
- BRACHET J., 2005** : « Migrants, transporteurs et agents de l’État : rencontres sur l’axe Agadez-Sebha », Autrepart (36) : 43-62.
- BRACHET J., 2005** : « Constructions of territoriality in the Sahara : the transformation of spaces of transit », in African Migrations. Historical Perspectives and Contemporary Dynamics, V. Bilger and A. Kraler (eds), Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien, special issue, Nr. 8/2005, Wien, 237-253.
- BRACHET J., 2007** : « Des migrants en transit : territorialités sahariennes et territoires dans le septentrion nigérien », in L. Faret et G. Cortes (direction.) Espaces et systèmes migratoires. Une approche par la circulation internationale, collection Espaces et milieux, Editions du CNRS, Paris.
- BRACHET J., DIAGNE Soudou, LOMBARD Jérôme, et al., 2004** : « Synthèse des débats », in Actes du séminaire SITRASS 7, Dakar (Sénégal) - Mobilité et système de transport en Afrique subsaharienne : les défis de la pauvreté, IRD-INRETS, p. 501-511.
- PLIEZ, Olivier 2004** : « De l’immigration au transit ? La Libye dans l’espace migratoire euro-africain », (pp. 139-155). In PLIEZ, O. (Sous la direction de) : La nouvelle Libye. Sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l’embargo. Editions Karthala. Paris 2004. 237p
- BELHEDI, Amor 1998** : « Repères pour l’analyse de l’espace ». In Cahiers du CERES, série Géographie, N°19. Tunis. 459 p.
- BEN ACHOUR, Souhayma 2006** : « Le cadre juridique des migrations clandestines en droit tunisien : les mesures répressives ». In colloque « Aspects juridiques des migrations dans l’espace euro-maghrébin ». Tunis : 20 et 21 avril 2006. Unité de recherche « Relations privées internationales (commerce, arbitrage et migration) ». Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales.
- BEN JEMIAA, Monia 2005** : « Migration internationale et droit en Tunisie ». In Projet : “La migration de main-d’œuvre pour l’intégration et le développement dans l’EUROMED, l’Afrique orientale et occidentale”. Organisation Internationale du Travail, Bureau de l’OIT à Alger pour les Pays du Maghreb.
- BEN JEMIAA, Monia 2006** : « Immigration et droit ». In colloque « Aspects juridiques des migrations dans l’espace euro-maghrébin ». Tunis : 20 et 21 avril 2006. Unité de recherche « Relations privées internationales (commerce, arbitrage et migration) ». Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales.
- BOUBAKRI, Hassen 2006** : « Le Maghreb et les migrations de transit : le piège? », « Migrations et Société ». N° 107, septembre-octobre 2006. 20 p.
- CHELLI, Zouheyr 2006** : « La protection internationale des réfugiés: défis du 21ème siècle ». HCR. Tunis.

- COSLOVI, Lorenzo 2007** : “Brevi note sull’immigrazione via mare in Italia e in Spagna”. Centro Studi di Politica Internazionale (CeSPI). Roma. 13 p.
- ELMADMAD, Khadija (Sous la direction de)** : « Les migrants et leurs droits au Maghreb ». Avec une référence spéciale à la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants. UNESCO. Section des migrations internationales. 2004. 137 p.
- FOURATI, Habib** : « Situation et tendances des migrations internationales en Tunisie en 1999-2004 ». In Migrations méditerranéennes. Rapport 2005. CARIM. European University Institute. Florence, 2005.
- FOURATI, Habib**, « Tunisie : situation et tendance des migrations internationales en 1999-2004 », in : INS, RGPH 2004, Tunis 2005
- HAKIM, Abderrazek** : Les conditions des travailleurs étrangers en Tunisie (Régime de droit commun). Mémoire de Master en sciences juridiques fondamentales. Université du 7 novembre à Carthage (Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis). Tunis. 2006. 120 p.
- HAMOOD, Sara** : “African Transit Migration through Libya to Europe : the Human Coast”. The American University in Cairo/ Forced Migration and Refugee Studies. Cairo. 2006, 87 p.
- KAZDAGHLI, Habib** : « Les communautés dans l’histoire de la Tunisie moderne et contemporaine ». In Les Communautés méditerranéennes de Tunisie. Hommage au Doyen Mohamed Hédi Chérif. Centre des Publications Universitaires. Tunis. 2006. 508 p.
- KHACHANI, M, 2005** : « La question migratoire dans les relations euro-méditerranéennes, 2005 » , Publication Friederich Ebert Stiftung, Allemagne.
- KHACHANI, Mohamed 2006** : « L’émigration subsaharienne. Le Maroc comme espace de transit ». Publications de l’Association Marocaine d’Études et de Recherches sur les Migrations. Rabat. 2006. 61 p. & Annexe.
- Office des Tunisiens à l’Etranger** : Banque de données. Statistiques sur les Tunisiens dans le monde en 2002. Tunis. 2003. 130 p.
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)** : Programme pilote de Promotion du développement des zones d’émigration en Tunisie « PROCHE ». Support Cdrom. Tunis 2004.
- PLIEZ, Olivier 2002** : « Vieux réseaux et nouvelles circulations entre les deux rives du Sahara ». Méditerranée, N° 3.4- 2002. pp. 31-40.